

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : REVAKLER
Nom générique : Algicide curatif moussant
Type de produit : Mélange

1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit algicide curatif et préventif pour le traitement des eaux des piscines.

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour **la suisse** se référer à la section 16.2

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 -Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R36/38

Effets néfastes les plus importants

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive 1999/45/CE

Mareva



REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

Etiquetage conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symbole de danger

Xi - Irritant



Phrases R

36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Chlorure de didécyl diméthylammonium à 70%

N° CAS : 7173-51-5

N° CE : 230-525-2

Concentration : 10 - 20 %

N° d'enregistrement REACH : Non concerné (biocide)

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Toxicité aiguë - Cat3 - H301

Corrosion cutanée - Cat1B - H314

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Cat1 - H400

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: C: R34; Xn: R22; N: R50

3.1.b Nom chimique : propane-2-ol à environ 15%

N° CAS : 67-63-0

N° CE : 200-661-7

Concentration : 10 - 20 %

N° d'enregistrement REACH : En cours

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Liquide inflammable - Cat2 - H225

Irritation oculaire - Cat2 - H319

STOT SE - Cat 3- H336

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

: F: R11; Xi: R36; R67

B) 10 à 14,3% de propane-2-ol à environ 15%

N° CAS : 67-63-0 N° CE : 200-661-7

F, Xi, R11, R36, R67

Pour le texte complet des Phrases-H et R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

4 - PREMIERS SECOURS**4.1 - Description des premiers soins nécessaires**

- En cas d'inhalation* : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau* : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire au moins 15 mn.
Si la peau est irritée, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum.
Consulter un médecin.
- En cas d'ingestion* : Rincer la bouche (si la victime est consciente). Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Effets irritants

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés* : Tous les agents d'extinction sont utilisables
- Moyens d'extinction inappropriés* : Aucun à notre connaissance

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle
- Collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Procédure standard pour feux d'origine chimique. Refroidir les récipients par pulvérisation d'eau.

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Eviter le contact avec les yeux.
- Eviter le contact avec la peau
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles (par ex. sable, terre...).
- Transférer dans un conteneur étiqueté et étanche en vue d'une élimination conforme à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.
- Laver l'emplacement souillé à grande eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conserver le récipient bien fermé à l'abri de la lumière et de la chaleur.
- Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Eviter la formation de brouillard
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations
- Ne pas fumer

7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités

Stockage : Conserver hermétiquement fermé dans l'emballage d'origine.
Stocker à l'abri de la lumière et de la chaleur.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: plastique (PE, PP).
Matières non-appropriée: métaux.

7.3- Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utiliser pour le traitement des piscines. Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits chimiques car risques de réactions dangereuses.

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1- Paramètre de contrôle****Valeurs limites d'exposition***Propane-2-ol*

DFG-MAK/BAT/TRK-liste allemande (2002)

Limite(s) d'exposition : 200 ml/m³ - 500 mg/m³*Valeur limite à court terme* : Catégorie valeur limite maximale II(2)

SUVA-MAK-liste suisse (2003)

Limite(s) d'exposition : 200 ml/m³ - 500 mg/m³*Valeur limite à court terme* : 400ml/m³; 1000mg/m³ (4 fois 15 min par poste)

ACGIH-TLV-liste USA

Limite(s) d'exposition : 200 ml/m³*Valeur limite à court terme* : 400ml/m³

La valeur IDLH : 2000 ppm

8.2- Contrôle de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

- Eviter les projections

Voir mesures de protection Section 7

Equipement de protection individuelle*Protection respiratoire* : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoires individuelle et une combinaison de protection appropriées.*Protection des mains* : Porter des gants appropriés pour les produits chimiques: caoutchouc nitrile
Temps de pénétration: >480 min
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur de gants concernant la perméabilité et les temps de pénétration.*Protection des yeux* : Lunette de sécurité à protection intégrale*Protection de la peau et du corps* : Porter une vêtement de protection approprié*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire pendant l'utilisation.
Se laver les mains après manipulations**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: Liquide
<i>Couleur</i>	: vert limpide
<i>Odeur</i>	: légère odeur d' alcool.
<i>pH à 25°C</i>	: 7,0 - 8,0
<i>Point de congélation/fusion</i>	: Pas de données
<i>Point d'ébullition</i>	: Pas de données
<i>Point d'éclair</i>	: > 80°C.
<i>Taux d'évaporation</i>	: Pas de données
<i>Inflammabilité</i>	: Non inflammable
<i>Propriétés explosives</i>	: Non concerné
<i>Pression de vapeur</i>	: Pas de données
<i>Densité apparente</i>	: 0,98-0,99
<i>Masse volumique apparente</i>	: Pas de données
<i>Solubilité(s)</i>	: Soluble dans l' eau en toutes proportions
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: Pas de données
<i>T° d'auto-inflammation</i>	: Pas de données
<i>T° de décomposition</i>	: env. 75 ° C.
<i>Viscosité</i>	: Pas de données
<i>Propriétés comburantes</i>	: Non concerné

10 - STABILITE ET REACTIVITE**10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

10.2- Stabilité chimique

- Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions (section 7)

10.3- Réactions dangereuses

- Pas d'information disponible

10.4- Conditions à éviter

- Chaleur (T°>50°C) .

10.5- Matières incompatibles

- Pas d'information disponible

10.6- Produits de décomposition dangereux

- Pas d'information disponible

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES*Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange***11.1- Toxicité aiguë****11.1.a- Chlorure de didécyl diméthylammonium***Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 238 mg/kg (espèce: rat)*Toxicité aiguë par inhalation* Donnée non disponible*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 = 3342 mg/kg (espèce: lapin)**==> Mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë****11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée****Irritant pour la peau****11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire****Irritant pour les yeux****11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.5- Mutagénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.6- Cancérogénicité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.7- Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.8- Effet sur le développement

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.10- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucune information n'est disponible pour le mélange

11.11- Autres informations

Pas de donnée

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES*Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange***12.1- Toxicité****12.1.a- Chlorure de didécylidiméthylammonium**

Poissons: CL50 = 0,19 mg/L (espèce: Pimephales promelas); 96H

Poissons: NOEC = 0,032 mg/L (espèce: Danio rerio); 34j

Daphnies: CE50 = 0,062 mg/m³ (espèce: Daphna magna); 48H

Daphnies: NOEC = 0,010 mg/L (espèce: Daphna magna); 21j

Algues: CE50 = 0,026 mg/L (espèce: Pseudokirchneriella subcapitata); 96H

Bactéries: CE50 = 11 mg/L (espèce: boue activée); 3H

Organismes du sol: NOEC >= 1000 mg/Kg (espèce: Eisenia fetida); 14j

Plantes: CE50 = 283 - 1670 mg/Kg; 14j

==> Mélange est classé très toxique pour les organismes aquatiques**12.2- Persistance et dégradabilité**

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.4- Mobilité

Aucune information n'est disponible pour le mélange

12.5- Autres effets néfastes

Données non disponibles

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

13.2- Emballages contaminés

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Reverser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

**REVAKLER**

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 3082
Désignation officielle : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VU DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE
NSA (Chlorure de didécyldiméthylammonium)
Classe de danger : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
Code tunnel (ADR) : E
Dangers pour l'environnement : Oui
Remarque : Transport en Quantités Limitées, LQ=5L

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° ICPE : Non concerné
N° Synapse : 93843
N° MEEDDAT : 14373
Allemagne: N° Produktnummer : 2007106
Registriernummer : N-28055
Suisse: AN: CHZB1159

REVAKLER

Version précédente: 11/10/2010

Date de révision: 07/09/2011

16 - AUTRES INFORMATIONS :**16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H225: Liquide et vapeurs très inflammables
H301: Toxique en cas d'ingestion
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H319: Provoque une sévère irritation des yeux
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques
R11: Facilement inflammable
R34: Provoque des brûlures
R22: Nocif en cas d'ingestion
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
R50: Très toxique pour les organismes aquatiques

16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse

Société : **MAREVA AG**
Adresse : St. Alban-Vorstadt 102-PF342
CH-4013 BASEL
Téléphone / Fax : Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

16.3- Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances, des données fournisseurs et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.